

Année universitaire : 2024-2025

Composante : Médecine

Statut de la formation : Actualisation

Formation

Intitulé de la formation : **Techniques avancées en phlébologie**

Type de formation : Diplôme inter universitaire (DIU)

Date du Conseil d'UFR : Janvier 2020

Date de passage en CSPM :

Date de passage en CFVU :

Etablissements partenaires : Universités Bordeaux, Rennes, Amiens, Nancy

Responsable pédagogique : **Pr. BLAISE Sophie**

Régime : Formation initiale; Formation continue

Modalités : Présentiel et distanciel(cours sonorisés avec diapositives)

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale		30
Formation continue		25
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée		

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) : Niveau VI (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Je vais déposer une demande au RNCP :

Renouvellement ou premier dépôt :

Date dépôt RNCP :

Numéro de fiche RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Maîtriser la connaissance et la compétence de l'ensemble des techniques thérapeutiques en phlébologie interventionnelle afin de pouvoir proposer au patient le meilleur traitement personnalisé.

La compétence portera surtout sur la pratique et les techniques concernant :

- la sclérothérapie notamment écho-guidée
- la pratique des traitements endo-vasculaires thermiques,
- les fondamentaux chirurgicaux.

Les sous- groupes d'objectifs sont :

- Maîtrise des bases fondamentales de l'insuffisance veineuse, de la cartographie veineuse
- Maîtrise des connaissances et compétence en sclérothérapie-échoscclérose mousse
- Maîtrise des connaissances et compétence en traitements endo-vasculaires thermiques par laser et radiofréquence
- Connaissance des techniques de chirurgie veineuse
- Connaissance des techniques en radiologie interventionnelles.

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Dossier de candidature avec CV et lettre de motivation formulant le niveau de qualification en Médecine Vasculaire du candidat ainsi que son projet médical.

Pour les internes en Médecine Vasculaire, lettre de l'universitaire d'inscription initiale attestant du niveau « consolidation ».

Pour les professionnels demandant une demande de dispense de suivi de l'enseignement concernant les modules (1-3-4) les candidats devront fournir, la liste des actes en phlébologie et leur nombre moyen sur les deux dernières années (ex : cartographie veineuse à l'écho-doppler, sclérothérapie, échoscclérose mousse, phlébectomie...)

Ce DIU n'est pas ouvert aux publics étrangers titulaires d'un diplôme étranger.

2.2 Conditions d'admission

Interne en DES de médecine vasculaire (dernière année niveau consolidation), médecin vasculaire, chirurgien vasculaire, radiologue vasculaire

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : de Sept à juin

Durée de la formation : 1 an

Formation semestrialisée : non

Volume horaire de la formation : 83 h (= Présentiel : 35 h+ EAD :13h+ Stage : 40 h)

Nombre d'ECTS :

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Séminaire 1 : Module Bases fondamentales et Généralités (Bordeaux)

1 demi-journée : Maîtrise des bases fondamentales de l'insuffisance veineuse : physiologie, évolution, complication, principes des traitements

1 demi-journée : Maîtrise de la cartographie veineuse. Stratégies thérapeutiques personnalisées.

Séminaire 2 : Module thermique 1 (Amiens)

1 demi-journée : Maîtrise des connaissances

1 demi-journée : Compétence en traitements endo-vasculaires thermiques par laser et radiofréquence. Atelier sur membres fantômes avec matériel endovasculaire.

Séminaire 3 : Module sclérothérapie (Nancy)

1 Demi-journée : Maîtrise des connaissances théoriques, indication, contre-indication, état de la littérature

1 Demi-journée : Compétence en sclérothérapie-échoscclérose mousse. Atelier sur membres fantômes

Séminaire 4 : Module chirurgie vasculaire et radiologie vasculaire interventionnelle (Rennes)

1 demi-journée : Connaissance des techniques de chirurgie veineuse

1 demi-journée : Connaissance des techniques en radiologie interventionnelles. Principe des recanalisations veineuses aiguës et chroniques

Séminaire 5 : Module thermique 2 (Grenoble)

Maîtrise des connaissances et compétence en traitements endo-vasculaires thermiques par laser et radiofréquence

examen écrit à la fin du dernier séminaire avec épreuve par QCM

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Oui

Durée du stage : Un Stage : en heures (30h) en jours : (5 jours ou 10 demi-journées)

Période du stage : Durant le DIU (periode non précisée)

objectifs : suivre : 10 procédures en échoscloéothérapie et 10 procédures en thermique endo-vasculaire

Lieu(x) agréé(s) par le comité pédagogique

Modalités de stage :

Observateur le participant repère les éléments essentiels de la pratique et identifie les compétences et connaissances attendues.

Acteur accompagné pour permettre au participant d'assumer la prise de responsabilité des actes en supervision directe d'un maître de stage ou référent. Une évaluation doit mesurer l'acquisition des compétences.

Acteur autonome : le participant agit seul avec la possibilité de faire appel à un pair, maître de stage ou référent en cas de difficulté(s).

Les trois configurations peuvent être possibles.

Attestation de suivi avec évaluation du tuteur, maître de stage ou responsable pédagogique

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire :

Rapport de stage : cahier de stage attestant réalisation

Projets tuteurés :

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements :

La présence aux 5 séminaires est obligatoire pour les apprenants suivant le cursus complet et aux 2 séminaires thermiques pour les médecins vasculaires ayant obtenu une dispense.

Absences aux examens :

En cas d'absence à l'examen le participant pourra se réinscrire l'année suivante aux conditions prévues par l'Université après accord du responsable pédagogique

III. Résultats

Article 5 : Jury

Périodes de réunion des jurys :

Réunion du jury en juillet après les résultats de l'épreuve écrite du dernier séminaire.

Note de recevabilité de 10/20.

Livret de stage signé à remettre au responsable pédagogique avec la liste des procédures interventionnelles auxquelles le candidat a participé ou a réalisé (10 minimum pour échoclérophérapie, 10 minimum pour les procédures endovasculaires thermiques).

Article 6 : Conditions de validation de la formation

Note de recevabilité de 10/20.

Article 7 : Redoublement

En cas d'échec à la validation du diplôme, le candidat pourra sous réserve d'accord du responsable pédagogique se réinscrire à l'UGA dans le respect des règles fixées par l'Université à la prochaine session du diplôme.

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : 1310€

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue : 2010€ (Les publics en formation continue (bénéficiant d'une dispense aux enseignements (1-3-4)) le tarif est porté à 1010 €)

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

Pour des formations interuniversitaires le diplôme est signé par le ou la Président(e) de l'Université dans laquelle est inscrit le candidat.

Dans le cadre de DU, le diplôme est signé par le Président de l'Université Grenoble Alpes.

Le descriptif de la formation et les éventuelles dispositions spécifiques à la formation sont précisés dans le catalogue : <http://formations.univ-grenoble-alpes.fr/fr/index.html>